

Lutte contre les stupéfiants à Mitzic

Christophe Mbimlak cultivait et commercialisait du chanvre indien

ANS
Oyem/Gabon

Dénoncé, puis interpellé, le ressortissant camerounais a été placé sous mandat de dépôt par le parquet d'Oyem.

APRÈS Egneng-Melen et Nko Essandone, situés sur l'axe Mitzic-Sam, il y a un mois, le tour est revenu, la semaine dernière, au village Mbelalene de recevoir la visite impromptue des agents de l'Office central antidrogue (Oclad) du Woleu-Ntem, venus procéder à l'interpellation

d'un ressortissant camerounais, Christophe Mbimlak, alias "Emballe", 47 ans. Celui-ci y cultivait et commercialisait du chanvre indien, foulant ainsi au pied les textes interdisant de telles activités.

Présenté devant le parquet d'Oyem, le mis en cause a été ensuite placé sous mandat de dépôt, la semaine dernière, à la prison centrale locale. L'interpellation de Mbimlak est, en fait, le résultat d'une dénonciation. En effet, ne pouvant davantage supporter de voir un individu, de surcroît ve-

nant d'ailleurs, continuer à se livrer à l'exploitation et au commerce d'un produit aux conséquences redoutables pour la société, un homme décide un jour de saisir

les agents de l'Oclad, pour leur faire savoir que derrière son commerce de boutique à Mbelalene, le Camerounais Christophe Mbimlak, implanté depuis bientôt une décennie dans la contrée, masquerait, en réalité, un autre business malhonnête et particulièrement dangereux. Que les fameuses plantes interdites sont cultivées par cet individu

à 7 km de Sam, sur l'axe Mitzic-Sam.

Dès lors, les enquêteurs mettent en place un dispositif qui aboutit à l'interpellation de "Emballe". Dans la difficulté il est vrai, tant le trafiquant présumé, rusé comme un lièvre, réussira lors de chaque tentative à leur filer entre les doigts. Jusqu'à ce que, sans le savoir, il laisse une faille aux policiers, ceux-ci s'étant résolus à surveiller ses faits et gestes. Ainsi, le dealer présumé se fera finalement prendre, le samedi 21 mai dernier, de bonne heure, au centre-

ville de Mitzic, alors qu'il attend tranquillement un véhicule pour se rendre dans son village Mbelalene.

Christophe Mbimlak, désormais entre les mains des policiers, n'a ensuite d'autre choix que de les conduire dans son "jardin secret", situé à environ 5 km du village. Après près d'une heure de marche dans la brousse, les agents découvrent, avec étonnement, caché au beau milieu d'une flore généreuse, un champ de cannabis au sein duquel poussent, en monoculture, 1200 plants de cette

herbe interdite. Lesdits plants sont d'ailleurs déracinés, puis ramenés par les policiers au poste de police avec, bien entendu, le propriétaire de la plantation.

Déferé devant le parquet, avec autant de preuves compromettantes, "Emballe" n'a certainement pas été surpris de constater que l'autorité judiciaire lui décerne un mandat de dépôt. En effet, le Camerounais séjourne depuis quelques jours déjà à la prison centrale d'Oyem, où il attend, désormais, la date de son jugement.

A peine sorti de prison

Ngoua Biyoghé de nouveau incarcéré pour vol aggravé

K.J.
Libreville/Gabon

MALGRÉ son handicap du pied droit, Rodrigue Ngoua Biyoghé n'est pas du genre à se tenir tranquille. Voilà qu'à peine sorti de prison pour des faits de braquage,

ce Gabonais d'une trentaine d'années, fait à nouveau parler de lui, en mal, aux galeries de l'ancienne gare-routière, son champ de prédilection. Il y a été arrêté le 23 mai dernier par les éléments de la Police d'interventions judiciaires (Pij), pour les mêmes motifs.

Dans la journée du 23 mai

dernier, Rodrigue Ngoua Biyoghé, qui passe donc le plus clair de son temps aux galeries de l'ancienne gare-routière, file discrètement M.T.M.L, un photographe de nationalité camerounaise, venu faire ses achats dans un magasin. Mais au moment où le client sort l'argent pour s'approprier l'article auprès du ven-

deur, il est surpris par un individu armé d'un couteau, Rodrigue Ngoua Biyoghé, qui le tient en respect, aidé en cela par son complice présumé, un certain Issa. Sous la menace de cette arme blanche, les deux amis arrachent à leur victime sa sacoche, son appareil photo et deux téléphones portables, avant de

se fondre dans la nature.

Les choses vont si vite que même les personnes présentes au moment des faits, n'ont pu intervenir. Vraisemblablement de peur d'être agressées par ces malfrats qui, dit-on, sèmeraient la terreur dans les galeries. Mais, à la suite d'une multitude de plaintes déposées par de

nombreuses victimes, les policiers ont fini par interpellé le mis en cause, qui a été ensuite déferé devant le parquet de Libreville. Avant d'être écroué à la prison centrale, deux jours plus tard, pour vol aggravé. Son complice présumé, quant à lui, continue de courir.

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire du mardi 14 juin 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BICIG sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire devant statuer principalement sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 et sur la répartition du résultat le mardi 14 juin 2016 à 11h00 au Salon Libreville de l'Hôtel RADISSON BLU OKOUME PALACE de Libreville.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice tout comme sur les Conventions réglementées ;
2. Approbation desdits comptes et conventions, quitus aux Administrateurs ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
6. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale ou pourra s'y faire représenter par un mandataire lui-même actionnaire.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social avant l'Assemblée. L'inventaire, les états financiers de synthèse, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposés à l'Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège pendant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration



Avançons ensemble